



Département de l'Oise

Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2023-13

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2023

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 18
Représentés : 04 Voix délibératives totales : 22

OBJET : Compte administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN, M. Sylvain GALY, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉ :

M. Jérôme GRUAIST

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Véronique FAY donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

M. Cyril GOULARD donne pouvoir à M. Christian MOUREY.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

M. Réginald THEROUDE donne pouvoir à M. David BELVAL.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 applicable aux communes ;

Vu la délibération, ce jour, approuvant le compte de gestion 2022 ;

Considérant qu'il y a concordance entre le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022.

Sous la Présidence de Madame DELABROY, Maire-adjointe, en l'absence du Maire sorti au moment de l'approbation du compte administratif 2021.

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article 1er : Donne acte à monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2022, lequel peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 415 175,21	G	2 773 147,84
	Section d'investissement	B	532 505,41	H	925 095,04
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 154 278,43 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	445 882,88 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 393 563,50	= G+H+I+J	4 852 521,31
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	315 500,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	315 500,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 415 175,21	= G+I+K	3 927 426,27
	Section d'investissement	= B+D+F	1 293 888,29	= H+J+L	925 095,04
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 709 063,50	= G+H+I+J+K+L	4 852 521,31

Article 2 : Approuve le compte administratif 2022.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de St Just en Chaussée.



Bury, le 30 mars 2023

Le Maire,

David BELVAL